

DÉLIBÉRATION N°2024-32

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 7 février 2024 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2024 de Teréga (transport)

Participaient à la séance : Emmanuelle WARGON, présidente, Anthony CELLIER, Ivan FAUCHEUX et Lova RINEL, commissaires.

1. Contexte

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6, II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire.

Le programme d'investissements de Teréga pour l'année 2023 a été initialement approuvé par la CRE dans sa délibération du 19 janvier 2023¹. Teréga a soumis à la CRE à mi-année une version révisée de ce programme, que la CRE a approuvée dans sa délibération du 21 septembre 2023². La CRE a par ailleurs demandé à Teréga de présenter, avant le mois de juillet 2024, un bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements.

Teréga a transmis à la CRE son programme d'investissements pour l'année 2024 le 27 novembre 2023. Teréga demande notamment l'approbation :

- d'un projet de renouvellement des canalisations entre Valence d'Agen et Castelmayran, pour un montant de 48,8 M€ ;
- d'un projet de renouvellement des canalisations entre Saint-Gaudens et Saint-Martory, pour un montant de 28,6 M€ ;
- des études préparatoires au remplacement de canalisations entre Grignols et Buzet, pour un montant de 3,1 M€ ;
- des études préparatoires au remplacement de canalisations entre la Brède et Bègles, pour un montant de 2 M€ ;
- des études préparatoires au remplacement de canalisations entre Narbonne et Clairac, pour un montant de 4,4 M€, ainsi que 2,3 M€ pour des études complémentaires afin d'évaluer une solution permettant une conversion future d'une partie des infrastructures à l'hydrogène ;
- du programme « réseaux intelligents » afin de développer un nouveau système de pilotage de ses infrastructures, pour un montant de 6,8 M€ au total (transport et stockage), dont 4,7 M€ pour le transport ;
- des montants relatifs au lancement des études d'un projet de rebours distribution/transport pour l'injection de biométhane pour un montant de 0,15 M€.

La présente délibération a pour objet :

- l'approbation du programme d'investissements de transport de gaz de Teréga pour l'année 2024 ;
- l'approbation de nouveaux projets soumis par Teréga.

¹ Délibération de la CRE du 19 janvier 2023 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2023 de Teréga (transport)

² Délibération de la CRE du 21 septembre 2023 portant sur le bilan d'exécution du programme d'investissements 2022 et approbation du programme d'investissements 2023 révisé de Teréga (transport)

2. Principaux éléments du programme d'investissements de Teréga pour l'année 2024

Pour l'année 2024, Teréga présente un programme d'investissements qui s'élève à 111,5 M€. Ce budget est en hausse de 14 % par rapport au budget révisé pour l'année 2023, qui s'élevait à 97,7 M€.

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2024 est la suivante :

M€	Demande 2024	Demande initiale 2023	Révisé 2023
Développement du réseau principal	2,0	0,7	0,1
Renforcement du réseau régional	0,0	0,0	0,0
Sécurité et maintien	87,5	74,5	73,3
Raccordements	2,3	8,8	7,1
Recherche et innovation	3,5	4,3	3,5
Investissements généraux	16,2	12,9	13,6
TOTAL	111,5	101,2	97,7

Les comparaisons de la présente délibération sont effectuées entre les dépenses demandées par Teréga pour l'année 2024 et le dernier budget pour 2023 approuvé par la CRE, soit le révisé 2023 transmis à mi-année.

La CRE analysera les écarts entre les dépenses d'investissements définitives pour 2023 et le programme révisé approuvé en septembre 2023 dans le cadre de l'exercice du bilan à mi-année qu'elle réalisera mi-2024.

2.1. Investissements liés aux projets de sécurité et maintien

Les travaux de sécurité et maintien restent le principal poste de dépenses d'investissements de Teréga. Les projets concernés visent à renouveler diverses installations du réseau, notamment les canalisations et les postes. Le budget est en hausse de 14,2 M€ (+19 %) par rapport à 2023.

Cette évolution globale à la hausse couvre des disparités entre les projets en fonction de leur avancement. On observe ainsi :

- une baisse des dépenses de projets en fin de réalisation, tels que Mont-Ogenne (-2,3 M€ en 2024), Roques-Goyrans (-3,6 M€), AC Ludon (-2,5 M€) et Montech (-3,4 M€) ;
- une hausse des dépenses relatives aux projets dont les travaux s'amplifient en 2024, tels que Saint-Romain-le-Noble (+8,7 M€ en 2024) et REVA (+9,8 M€).

Les dépenses du programme des postes de livraison (12,6 M€) sont en baisse de 3,5 M€ par rapport à 2023.

2.2. Investissements liés aux raccordements

Les dépenses liées aux raccordements effectués par Teréga sont en baisse de 4,8 M€ (-68 %), en raison de l'achèvement de différents projets.

2.3. Investissements liés à la Recherche et Développement (R&D)

Les dépenses d'investissement liées à la R&D sont estimées à 3,5 M€ pour 2024, stables par rapport au budget révisé 2023. Cela prend en compte la demande d'approbation de Teréga du projet « réseaux intelligents ».

2.4. Autres dépenses d'investissements

Les investissements généraux (dépenses consacrées aux systèmes d'information, à l'immobilier et aux dépenses de matériels) sont estimés à 16,2 M€ pour 2024, en hausse de 19 % par rapport au budget révisé pour 2023, en raison de la hausse des dépenses de sûreté et du programme immobilier.

3. Analyse de la CRE concernant les projets et programmes en cours

3.1. Projets soumis à une régulation incitative

Le projet Moissac, qui consiste à remplacer les canalisations situées entre Saint-Romain-le-Noble et Montauban (Tarn-et-Garonne), a fait l'objet d'une délibération de fixation de budget cible le 9 mars 2023, pour un montant de 25,77 M€. Les travaux du projet débuteront en 2024.

3.2. Autres projets d'investissements

Les coûts des projets dont les budgets sont compris entre 5 et 20 M€ sont en ligne avec ceux présentés en septembre 2023 lors du bilan d'exécution du programme d'investissements de 2022.

4. Analyse de la CRE concernant les demandes d'approbation pour de nouveaux projets et programmes

4.1. Projets de renouvellement des canalisations

Une partie du réseau régional de Teréga a été construite il y a plus de 70 ans, et certaines canalisations ont été construites avec de l'acier dit « d'après-guerre », obtenu avec la refonte des aciers d'armements. Les ouvrages construits avec ce type d'acier présentent désormais plusieurs défauts et nécessitent un renouvellement.

Dans ce cadre, Teréga demande l'approbation de quatre projets de renouvellement de canalisation sur son réseau régional. Pour deux de ces projets moins avancés, Teréga demande l'approbation des études.

4.2. Valence d'Agen – Castelmayran

Les canalisations de ce projet ont été construites en 1948 et 1949. Le projet prévoit la reconstruction de l'ouvrage sur près de 41 km, de 5 postes de sectionnement et de 2 postes de livraison, ainsi que l'abandon de 35 km de canalisation, pour une mise en service en 2027.

Le coût envisagé des travaux est estimé à 48,8 M€.

4.3. Saint-Gaudens – Saint-Martory

Les canalisations de ce projet ont été construites en 1952. Le projet prévoit la reconstruction de l'ouvrage sur 21 km entre les postes de sectionnement de Saint-Gaudens et Saint-Martory, la création d'un nouveau poste de sectionnement intermédiaire, le déplacement du poste de livraison GRDF Saint-Gaudens Ville, et la construction d'un kilomètre de canalisation pour le relier au sectionnement de Saint-Gaudens. Le projet prévoit l'abandon des ouvrages existants entre Saint-Gaudens et Saint-Martory sur 21 km. La mise en service est prévue en 2027.

Le coût envisagé des travaux est estimé à 28,6 M€.

4.4. Etudes préparatoires au remplacement de canalisations entre la Brède et Bègles

Les canalisations de ce projet ont été construites en 1949. Le projet prévoit une nouvelle architecture du réseau existant pour minimiser la distance du tracé en zone urbaine, qui nécessite la reconstruction de 5 km en DN80 et 3 km en DN200, ainsi que la création d'un poste de sectionnement et le déplacement d'un autre. Le projet prévoit l'abandon des ouvrages existants entre La Brède et Bègles Noutary. La mise en service est prévue en 2028.

Le coût des études est estimé à 2 M€, et le coût total du projet est estimé à 21,2 M€.

4.5. Etudes préparatoires au remplacement de canalisations entre Grignols et Buzet

Les canalisations de ce projet ont été construites en 1949. La canalisation ne peut pas être inspectée par piston, et les dernières fouilles ont donné lieu à plusieurs réparations.

Le projet prévoit la construction de 40 km de canalisation, la création de 5 postes de sectionnement, le déplacement de deux postes de livraison GRDF et des travaux sur 2 postes de sectionnement et de livraison existants. La mise en service est prévue en 2029.

Le coût des études est estimé à 3,1 M€, et le coût total du projet est estimé à 43 M€.

Analyse de la CRE

La CRE approuve les deux projets de renouvellement de canalisations entre Valence d'Agen et Castelmayran et entre Saint-Gaudens et Saint-Martory, ainsi que les études préparatoires au remplacement de canalisations entre la Brède et Bègles et entre Grignols et Buzet.

Néanmoins, étant donné le grand nombre de renouvellements prévus par Teréga d'ici à 2030 (15 canalisations pour un montant estimé entre 675 et 875 M€), la CRE demande à Teréga de mener une étude pour s'assurer que les choix techniques et les dimensionnements d'ouvrages retenus par l'opérateur permettront de limiter autant que possible le coût de ces renouvellements. Cette étude devra mettre en regard ces choix avec l'utilisation prévisible de ces infrastructures (à la fois la consommation sur ces différentes zones et l'injection de biogaz). La CRE veillera à ce qu'il n'existe pas de meilleure alternative économique permettant à Teréga de garantir l'exploitation du réseau dans le respect des normes de sécurité.

4.6. Etudes préparatoires au remplacement de canalisations entre Narbonne et Clairà

La canalisation entre Narbonne et Clairà, construite en 1974, présente plusieurs défauts et fragilités. Teréga considère que son remplacement est à terme indispensable pour assurer la sécurité d'approvisionnement de la région de Perpignan.

Le projet comprend la construction de 54 km de canalisations d'un diamètre de 250 millimètres de Narbonne à Clairà, et la modification des postes encadrants et intermédiaires, ainsi que l'abandon des ouvrages existants. La mise en service est prévue en 2028.

Le coût des études est estimé à 4,4 M€ (dont 2,1 M€ en 2024), et le coût total du projet est estimé à 83,2 M€.

La CRE approuve la réalisation des études pour ce projet.

En plus de ces études, Teréga demande l'approbation d'études supplémentaires pour un montant de 2,3 M€, afin d'étudier un scénario alternatif qui consiste à poser deux canalisations parallèles d'un diamètre de 200 millimètres sur le même tracé en vue d'une éventuelle conversion d'une de ces canalisations à l'hydrogène lorsque la consommation de gaz aura diminué. Ce montant de 2,3 M€ comprend notamment [confidentiel] k€ d'études génériques et [confidentiel] k€ d'études d'ingénierie et de géotechnique.

Le développement d'infrastructures d'hydrogène ne relève pas du domaine régulé à ce stade. La CRE considère néanmoins que certaines parties du réseau de gaz naturel pourraient être converties à l'hydrogène dans le cadre des objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces conversions pourraient à long terme bénéficier aux utilisateurs des infrastructures de gaz naturel en limitant le risque de coût échoué.

En conséquence, la CRE approuve les études génériques et les études d'ingénierie et de géotechnique demandées par Teréga dont les conclusions demeureront en partie valables pour tout autre projet de conversion à l'hydrogène, soit 0,75 M€ (dont 0,35 M€ en 2024).

4.7. Programme « Réseaux intelligents »

Teréga souhaite effectuer des recherches pour développer un nouveau système de pilotage de ses infrastructures. Teréga met en avant le besoin d'adapter ses outils d'analyse pour gérer la future décentralisation du réseau de gaz méthane du fait de l'émergence en particulier du biométhane, et de se doter d'outils de projection afin de dimensionner au mieux les infrastructures de transport et de stockage pour les années à venir.

Dans ce cadre, l'opérateur demande l'approbation de cinq projets permettant de modéliser le comportement des flux et la qualité du méthane dans un réseau futur possédant de multiples entrées, contrairement au réseau actuel fortement centralisé.

Le budget total du programme est de 6,8 M€ sur 4 ans (dont 4,7 M€ pour le transport).

La CRE ne remet pas en question la nécessité de disposer d'outils permettant de dimensionner au plus juste les infrastructures dans un contexte d'évolution des besoins d'infrastructures associée à l'émergence des gaz verts mais également à la baisse de la consommation de gaz naturel.

Toutefois, au vu des éléments communiqués par Teréga, la CRE s'interroge sur le contenu exact des projets. La CRE partage cependant la nécessité du premier axe du projet qui concerne le suivi des gaz renouvelables et bas carbone sur le réseau de l'opérateur.

En conséquence, la CRE uniquement les dépenses du premier axe de ce programme pour l'année 2024, soit 0,7 M€.

4.8. Rebours distribution/transport pour l'injection de biométhane

Dans son dossier prévisionnel d'investissements pour 2024, Teréga demande l'approbation d'un nouvel investissement pour un projet de rebours distribution/transport :

- 0,15 M€ au titre du lancement des études pour un rebours dans la zone de Hagetmau.

Conformément aux modalités prévues dans la délibération n° 2019-242 du 14 novembre 2019, les ouvrages de rebours faisant l'objet d'une demande d'étude doivent se situer dans des zones pour lesquelles le schéma de renforcement le plus pertinent pour la collectivité a été préalablement défini par les opérateurs de réseaux, puis doivent faire l'objet d'une validation par la CRE. La CRE constate que le zonage du rebours faisant l'objet d'une demande d'étude a été validé dans sa délibération n° 2023-147 du 12 juin 2023.

S'agissant du critère de déclenchement de l'investissement, la CRE constate que les capacités maximales des sites d'injection existants et de ceux pour lesquels les études de raccordement ont été réalisées (jalon D2) conduisent à la saturation de la maille au premier trimestre 2025 pour la zone de Hagetmau.

S'agissant du niveau du critère technico-économique I/V de ce projet, la CRE constate que celui-ci est inférieur au plafond de 4700 €/Nm³/h.

La CRE approuve le lancement des études de rebours de la zone de Hagetmau et les dépenses relatives à cette phase d'étude, pour un montant de 0,15 M€. La CRE rappelle que Teréga devra soumettre pour approbation, le cas échéant, les dépenses associées aux phases de réalisation de ce projet de rebours à l'occasion d'un programme d'investissements ultérieur.

Décision de la CRE

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6, II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans le cadre de cette délibération, la CRE approuve le programme d'investissements 2024 de Teréga, ainsi que les nouveaux projets et programmes pluriannuels présentés par l'opérateur.

Approbation du programme d'investissements 2024

Pour l'année 2024, la CRE approuve le programme d'investissements de Teréga, à l'exception d'une partie des études relatives à une canalisation convertible à l'hydrogène entre Narbonne et Clairac et d'une partie du programme « réseaux intelligents ». Le programme d'investissements autorisé pour 2024 s'élève ainsi à 110,6 M€, et se répartit de la façon suivante :

M€	Demande 2024	Autorisation 2024
Développement du réseau principal	2,0	2,0
Renforcement du réseau régional	0,0	0,0
Sécurité et maintien	87,5	86,7
Raccordements	2,3	2,3
Recherche et innovation	3,5	3,4
Investissements généraux	16,2	16,2
TOTAL	111,5	110,6

Approbation de nouveaux projets

La CRE approuve :

- le projet de renouvellement des canalisations entre Valence d'Agen et Castelmayran, pour un montant de 48,8 M€ ;
- le projet de renouvellement des canalisations entre Saint-Gaudens et Saint-Martory, pour un montant de 28,6 M€ ;
- les études préparatoires au remplacement de canalisations entre Narbonne et Clairac, pour un montant de 5,1 M€ ;
- les études préparatoires au remplacement de canalisations entre Grignols et Buzet, pour un montant de 3,1 M€ ;
- les études préparatoires au remplacement de canalisations entre la Brède et Bègles, pour un montant de 2 M€ ;
- le premier axe du programme « réseaux intelligents » afin de développer un nouveau système de pilotage des infrastructures de Teréga, pour un montant de 0,7 M€ ;
- les montants relatifs au lancement des études d'un projet de rebours distribution/transport pour l'injection de biométhane pour un montant de 0,15 M€.

La CRE demande à Teréga de continuer de l'informer sur les projets de renouvellement de canalisations, en particulier en ce qui concerne leur coût au vu des dépenses importantes de ce poste. La CRE prêtera une attention particulière aux choix techniques et aux dimensionnements d'ouvrages retenus par l'opérateur afin de limiter autant que possible le coût de ces renouvellements.

L'approbation de ce programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification de ce programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La CRE demande à Teréga de lui présenter, avant le mois de juillet 2024, un bilan d'exécution intermédiaire de la présente décision, comprenant notamment un point d'avancement des principaux projets engagés.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Teréga. Elle sera transmise au ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Délibéré à Paris, le 7 février 2024.
Pour la Commission de régulation de
l'énergie,
La présidente,
Emmanuelle WARGON

Annexe – Suivi des principaux projets de Teréga

Projet	Date de la délibération d'approbation	Date de la délibération fixant le budget-cible	Budget initial	Budget cible	Coût à terminaison	Date de mise en service
Phase 1 du projet « St Romain le Noble – Montauban »	20 janvier 2022	9 mars 2023	23,7 M€	25,8 M€	25,8 M€	2025
REVA	26 juillet 2023	A venir	88,5 M€	A venir	90 M€	2026